

Collectivités territoriales : mettre en place la comptabilité M57

Une journée de formation à distance

mardi 22 mars 2022
de 9h30 à 17h00

OU

lundi 10 octobre 2022
de 9h30 à 17h00

Initiée lors de la création des métropoles, la M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus avancée et la plus complète. Elle peut dès à présent être adoptée par toutes les collectivités territoriales, avec une généralisation probable en 2024. Cette journée de formation traitera des changements apportés par ce nouveau référentiel et de ses modalités de mise en place.

Les participants

Les responsables financiers des collectivités territoriales

L'intervenant

Cédric Valade, consultant et formateur, anime cette journée.
Spécialiste de la fonction budgétaire et comptable, c'est un pédagogue très apprécié.

Les questions traitées

Le nouveau référentiel M57

Les textes de référence.
Le périmètre d'application actuel et les perspectives de généralisation.
La M57 et l'évolution des relations collectivités/Trésor Public.
Le nouveau plan de comptes par nature.
Le nouveau classement du budget par fonction.

Les principales évolutions des règles comptables

Les précisions apportées aux règles d'amortissement.
Les options prévues pour compenser la charge des amortissements.
La systématisation de la pratique des provisions.
La redéfinition des charges et produits exceptionnels.
L'évolution des conditions d'affectation du résultat.

L'évolution des processus et des états budgétaires et financiers

Les modalités de vote et modification des budgets.
L'extension de la fongibilité des crédits.
La gestion pluriannuelle.
L'évolution de la distinction fonctionnement/investissement.
Les nouveaux états financiers : bilan, compte de résultat, annexe.

Les conditions du passage à la M57

L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

Les modalités pédagogiques

Les participants pourront poser des questions par écrit au fur et à mesure du déroulement de la session.

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

Les modalités techniques

Le séminaire se déroulera sur une plateforme de vidéoconférence hébergée sur internet.
Vous n'aurez pas besoin de télécharger un logiciel spécifique, mais seulement :
- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

Formulaire d'inscription

à retourner à **ipp@ipp.fr**

IPP Formation

Institut de la Performance Publique

Téléphone ☎ 01 55 748 300

Web-séminaire

**Collectivités territoriales :
mettre en place la comptabilité M57**

Session choisie
(cocher une case)

**mardi 22 mars 2022
de 9h30 à 17h00**

**lundi 10 octobre 2022
de 9h30 à 17h00**

Les conditions de participation

Le montant des frais d'inscription est de 595 euros par personne inscrite (montant non soumis à TVA).

Les modalités d'inscription

Inscription des participants par le gestionnaire de la formation continue

Il convient de compléter et valider le présent formulaire d'inscription et l'adresser à l'Institut de la Performance Publique. Il vous est possible...

- ♦ d'imprimer le formulaire pour le remplir au stylo
- ♦ ou bien de remplir ce formulaire pdf sur votre ordinateur avant de l'enregistrer.

Il faut ensuite signer le bulletin d'inscription...

- ♦ soit "manuellement", en y apposant le cachet de votre collectivité
- ♦ soit électroniquement si votre collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Pour finir, il faudra **envoyer** le bulletin d'inscription par courrier électronique (à ipp@ipp.fr)

L'Institut adressera un **e-mail de confirmation** et une **facture valant convention de formation**.

Une fois confirmée l'inscription sera définitive. Elle sera payable après la tenue du séminaire (pour les organismes soumis aux règles de la comptabilité publique).

Accès des participants à la plate-forme de vidéo-conférence

Chaque participant régulièrement inscrit recevra un **courriel d'invitation** comportant un **lien hypertexte d'accès à la vidéo-conférence**. Des courriels de rappel sont adressés aux participants quelques heures et quelques minutes avant le début du séminaire.

Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et NOM

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants (___) x 595 Euros = _____ €

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet